



CONVERGENCES SYNDICALES

9 rue Dupuis 80000 Amiens – Directeur de Publication : Michel Dubuis –
Commission Paritaire : N°4223D73 -



Fédération Syndicale Unitaire



EDUCATION
FONCTION PUBLIQUE

*CONTINUER A
CONSTRUIRE*

18 octobre :
première étape
de mobilisation

Vers la grève
unitaire
en novembre...

Dispensé de timbrage Amiens C.T.C. Déposé le 12/10/07

CONVERGENCES
SYNDICALES
9 rue Dupuis
80000 AMIENS



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

TRIMESTRIEL n°46
Octobre - Novembre - Décembre

SOMMAIRE

*P 1 Edito P 2 Exonération des HS - Notation
P 3 Statut Fonction publique - Motion Education
P 4 Franchises médicales - Elèves sans-papiers*

La section départementale a pris acte de l'absence d'unité des fédérations de fonctionnaires pour un appel à l'action dès le 18 octobre.

Elle appelle malgré tout les personnels à se mobiliser ce jour-là en étant le plus nombreux possible à participer aux diverses initiatives et rassemblements prévus dans le département. Certains de ses syndicats ont décidé d'appeler à la grève dans leur secteur respectif.

En tout état de cause, quelle que soit la forme que prendra la mobilisation, cette journée doit constituer une première étape dans la construction d'un mouvement d'ampleur :

- pour le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et l'ouverture immédiate de négociations salariales.
- pour un emploi public statutaire basé sur les besoins réels en matière de services publics.
- pour préserver et améliorer le statut de la fonction publique et l'indépendance des personnels ; pour la défense de nos retraites et du code des pensions.
- pour un service public de qualité et de proximité répondant encore mieux aux besoins de toute la population.

La FSU travaillera à concrétiser l'engagement des fédérations de fonctionnaires pour une action nationale unitaire en novembre ; elle proposera que cela se traduise cette fois par un appel unitaire à la grève.

18 OCTOBRE**AMIENS****Barbecue***

12h00

Place Léon Gonthier

**Rassemblement
Manifestation**

15h00 / MCA*

** Modalités probables mais non encore arrêtées définitivement à l'heure où nous imprimons (voir presse locale).***Touche pas à mon ADN**

La FSU appelle à signer la pétition en ligne « Touche pas à mon ADN ». Celle-ci se conclut ainsi : « *Nous sommes donc face à un amendement qui, sur les plans éthique, scientifique et du vivre ensemble introduit des changements profondément négatifs. C'est pourquoi, nous, signataires de cette pétition, appelons le Président de la République et le Gouvernement à retirer cette disposition, sous peine de contribuer, en introduisant l'idée que l'on pourrait apporter une réponse biologique à une question politique, à briser durablement les conditions d'un débat démocratique, serein et constructif sur les questions liées à l'immigration.* »

Base élève : ça bouge...

« Base élèves » est présenté par le ministère comme un outil de gestion administrative des élèves du 1^{er} degré, de pilotage pédagogique et de suivi des parcours scolaires. Le problème c'est que ce logiciel crée des fichiers centralisés ce qui provoque des inquiétudes. Depuis le début de sa mise en place progressive, le SNUipp a appelé les collègues à ne pas entrer dans l'expérimentation ou en tout état de cause à ne pas renseigner les champs liés à la nationalité, à l'absentéisme et au suivi RASED. Première avancée, le ministère de l'E.N. a annoncé le 3 octobre que tous les critères « ethnicisés » étaient retirés (nationalité, date d'entrée sur le territoire, langue parlée à la maison et culture d'origine). A suivre...

Exonération des HS : parution du décret

Le décret d'application de la loi dite « Travail Emploi Pouvoir d'Achat exonérant d'impôt sur le revenu et de prélèvement sociaux les rémunérations des heures supplémentaires des fonctionnaires et agents publics confirme toutes les raisons pour lesquelles la FSU a dit son hostilité à la loi adoptée cet été par le Parlement.

Dans la Fonction Publique, la logique de cette loi conduit directement à la réduction de l'emploi, au chômage d'agents non titulaires, à la diminution des recrutements. Ainsi, le budget 2008 prévoit la suppression de 3500 postes à ce titre dans l'enseignement de second degré.

Cette exonération fiscale des heures supplémentaires ne saurait pas non plus apporter une réponse à la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires. Une majorité de personnels est déjà écartée de ce dispositif parce que, dans leurs professions, la rémunération d'heures supplémentaires n'est pas prévue par la réglementation. Lorsque cette rémunération est possible, comme pour les autres salariés, c'est l'employeur qui en décide. Dans certains secteurs

comme la Fonction Publique Territoriale, elle risque de conduire à la remise en cause d'accords ARTT.. Comme pour les autres salariés, ce dispositif va accroître la discrimination entre hommes et femmes, celles-ci étant nettement majoritaires parmi les salariés à temps partiel.

En outre, la logique du décret Fonction Publique introduit des différences de situation incompréhensibles pour les personnels. Les interventions du SNUipp et de la FSU ont permis la prise en compte des heures d'étude fréquemment effectuées par les enseignants du premier degré, qu'elles soient rémunérées par l'Etat ou une collectivité locale. Mais des problèmes de même nature demeurent non résolus. Tout ceci confirme combien ce dispositif peut être source d'inégalités accrues.

Face à des mesures en trompe l'œil, à l'efficacité sociale et économique contestable, la FSU considère qu'il est urgent de répondre aux revendications salariales portées par les organisations syndicales des fonctionnaires.

Notation : le travail en équipe aux orties ...

L'individualisation des carrières est en marche ; la publication au JO du 19 septembre du décret d'application de l'expérimentation de la suppression de la notation des fonctionnaires de l'Etat au profit d'une évaluation basée sur un entretien professionnel annuel en est la preuve. Pour rendre de meilleurs services, les agents ont besoin de travailler en équipe, plus collectivement. Parce qu'elle tournait le dos à cette exigence, en mettant les personnels en concurrence, en donnant plus de poids à la hiérarchie, en favorisant les « négociations » individuelles, la réforme de l'évaluation conduite en 2002 a été largement contestée par les agents. Au lieu d'en tirer les conséquences, la loi de modernisation de février 2007 propose de l'approfondir.

Ce qui est en cause dans ce conflit, c'est moins l'introduction d'un « entretien professionnel » que la disparition de la notation. En effet, le déroulement de carrière plus ou moins rapide sera désormais conditionné par le seul compte rendu d'entretien, instrument de départage nettement moins objectif, transparent et révisable qu'une note chiffrée.

En outre, le décret rend obligatoire la modulation individualisée du régime indemnitaire en fonction du compte rendu d'entretien. C'est la voie grande ouverte vers une individualisation des carrières et des rémunérations.

La FSU s'opposera aux projets ministériels d'expérimentation de l'entretien professionnel, convaincue que s'engager dans cette voie rendrait difficile un retour en arrière, quand bien même l'expérimentation ne serait pas concluante.

L'engagement professionnel des agents de l'Etat se construit en premier lieu sur le sens de leur travail, sur la nature de leurs missions. L'insistance du pouvoir sur les « coûts » sans que jamais ne soit évoquée l'indéniable contribution de la Fonction Publique à la vie quotidienne des citoyens et au développement du pays, la remise en cause de pans entiers de missions est aujourd'hui pour les personnels source de souffrance.

Ce n'est pas l'individualisation des rémunérations, le dynamitage du statut, des concours, la remise en cause des carrières, l'introduction des contrats de droit privé qui permettront à notre pays de disposer d'une Fonction Publique moderne. C'est en respectant les principes qui ont assuré une Fonction Publique intègre, au service de l'intérêt général, que l'on doit débattre des moyens pour que la Fonction Publique réponde encore mieux aux besoins des citoyens.

La FSU appelle les personnels à exprimer leur opposition à ce projet, et à en expliquer les conséquences aux usagers.

Statut : une forfaiture...

Nous reproduisons intégralement ci-dessous un article d'Anicet Le Pors paru dans Le Monde du 26 septembre dans lequel il dénonce la forfaiture que constitue pour lui le projet de « réforme » du statut de la Fonction publique annoncé par N. Sarkozy à Nantes.

L'intérêt général est en France une catégorie noble, éminente, distincte de la somme des intérêts particuliers. Il s'ensuit une distinction franche entre le public et le privé, que matérialise dans notre pays un service public important, fondé sur des principes spécifiques (égalité, continuité, adaptabilité, laïcité), et une fonction publique qui en est le coeur.

C'est dans cet esprit qu'a été élaboré à la Libération le premier statut général des fonctionnaires démocratiques, institué par la loi du 19 octobre 1946, et qu'a été mise sur pied en 1983-1984 une fonction publique "à trois versants" (Etat, collectivités territoriales, établissements publics hospitaliers) faisant relever du statut général 5,2 millions d'agents publics, soit près du quart de la population active, placés, en raison de leur service d'intérêt général, dans une position statutaire, réglementaire et non contractuelle.

Trois principes ont présidé à cette construction. Le principe d'égalité, fondé sur l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : *"Tous les citoyens étant égaux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents."* Nous en avons déduit que seul le concours permet, en droit, d'assurer l'égalité d'accès des citoyens à la fonction publique.

Le principe d'indépendance, conduisant à distinguer le grade, propriété du fonctionnaire, de l'emploi, à la disposition de l'administration, afin de protéger l'agent public (et par là le service de l'intérêt général) de l'arbitraire administratif et des pressions politiques partisans. C'est ce que l'on appelle le système de la carrière opposé au système de l'emploi en vigueur dans nombre de pays anglo-saxons.

Le principe de responsabilité, fondé aussi sur la Déclaration de 1789, qui dispose en son article 15 que : *"La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration."* Il s'ensuit que le fonctionnaire, parce qu'il est soumis à cette obligation de service du bien commun, doit avoir la plénitude des droits et devoirs du citoyen et non être regardé comme le sujet du pouvoir politique ou le rouage impersonnel de la machine administrative.

C'est cette histoire et cette conception française du service public et de la fonction publique

qui fait qu'en France la corruption y est réduite à l'extrême et que son efficacité est reconnue dans le monde. Le président de la République, à l'évidence dépourvu de cette culture, a entrepris de la mettre à bas. Il n'a pas été mandaté de quelque manière que ce soit à cette fin, contrairement à ce qu'il affirme en ce domaine et en d'autres, comme si son élection lui avait délivré un blanc-seing sur toute question qu'il se réserverait le droit d'évoquer.

LE CONTRAT CONTRE LE CONCOURS

Le statut général des fonctionnaires a déjà subi de graves atteintes. C'est ainsi que la loi Galland du 13 juillet 1987 a réduit la comparabilité de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale, et par là les possibilités de mobilité de l'une à l'autre. A la même époque, la troisième voie d'accès à l'ENA, ouverte à des syndicalistes, des dirigeants d'associations et des élus locaux ayant fait la preuve de leur attachement à l'utilité commune, a été supprimée ; le droit de grève des fonctionnaires a été placé sous des contraintes restrictives ; le recours aux personnels contractuels a été élargi en infraction au statut général dans un contexte de privatisation et de déréglementation qui n'a pas cessé depuis.

L'entreprise annoncée aujourd'hui est autrement grave. En dénonçant le "carcan du concours" et en le mettant en balance avec le contrat, à l'instar de ce qui a été fait à La Poste, à France Télécom ou au GIAT avec les résultats que l'on sait (bureaucratie, division du personnel, financiarisation des objectifs), en prônant l'individualisation des rémunérations pour mieux esquiver les demandes de revalorisation de l'ensemble des organisations syndicales et encourager le clientélisme partisan sous prétexte de reconnaissance du mérite, en encourageant les départs de la fonction publique au bénéfice d'un humiliant "pécule", le président engage une véritable "contre-révolution culturelle" sans mandat du peuple français. Cela s'appelle une forfaiture.

Anicet Le Pors est ancien ministre de la fonction publique et des réformes administratives (1981-1984).

EDUCATION

Lettre ouverte et motion

Dans le cadre de la campagne unitaire sur l'éducation (lettre ouverte au Président), ci-dessous la motion proposée par 15 organisations du monde de l'Education, dont la FSU, et destinée à être présentée dans tous les lieux où un vote peut intervenir :**

FCPE, UNL, FIDL, UNEF, Cé, Crap les cahiers pédagogiques, ICEM, Ligue de l'Enseignement, Cemea, Foeven, FAEN, Ferc-CGT, FSU, Sgen-CFDT, Unsa Education.

Motion

A lire et à faire adopter par les Conseils d'école, les CA des EPLE, les CDEN, les CAEN

Parce que le pays a besoin d'un système éducatif à la hauteur de ses ambitions pour parvenir à faire réussir tous les élèves,

Parce que le choix du gouvernement de supprimer 11200 emplois dans l'éducation augure mal de sa capacité à répondre à cette ambition,

Parce que l'école se doit de lutter contre les inégalités sociales plutôt que de les conforter,

Parce que remettre en cause le collège pour tous est contradictoire avec cette idée,

Parce que lutter contre tous les ghettos scolaires est un devoir pour le pays,

Parce que supprimer la carte scolaire et rétablir les sélections dans le système éducatif va à l'encontre de ce principe.

C'est pour cela et afin de vous faire part de leur profonde inquiétude, Monsieur le Président de la République, que les membres du (1)..... tiennent à s'associer à la lettre ouverte que vous ont envoyée 15 organisations et qu'ils vous adressent cette motion.

(1) : préciser le conseil (CAEN, CDEN, conseil d'administration, conseil d'école etc)

** Lettre ouverte publiée dans notre dernier numéro qui sert aussi de pétition en ligne : <http://www.lettreouverteaupresident.org/>

Pour un financement solidaire de l'assurance-maladie

Avec les franchises, les malades paient pour les malades

Les franchises contenues dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) succèdent à des remboursements successifs (forfait hospitalier, forfait d'un euro, etc...). De ce fait, la part qui reste à la charge des patients s'accroît, quel que soit leur revenu (240 euros en moyenne par an et par personne actuellement). Le gouvernement prétend vouloir réduire les dépenses. Pourtant, tous les chiffres le montrent, ce sont les pays qui « socialisent le plus la dépense » qui la maîtrisent le mieux, l'exemple des Etats-Unis est éclairant : avec 40 millions d'américains sans assurance maladie et alors que la part des dépenses de santé dans le PIB est de près de 15 %, la part de la dépense publique de santé n'y est que de 40%. **On le voit, l'objectif réel n'est pas de réduire la dépense de santé globale, mais d'en diminuer la part socialisée, et de la transférer sur l'assurance privée.**

La lecture des comptes de la santé montre que la dépense moyenne de santé a augmenté pour les ménages et diminué pour la Sécu. Le gouvernement n'a pour seul argument que la responsabilisation c'est-à-dire la culpabilisation des malades. Mais qui va chez le médecin pour le plaisir ? Le gouvernement utilise la compassion envers les malades d'Alzheimer, pour faire payer davantage tous les malades, quelles que soient les pathologies. Et on sait bien que les dépenses de santé sont concentrées sur un nombre restreint de patients lourdement malades (la moitié des dépenses d'une année sont générées par environ 5 % des malades). Les patients atteints de maladies graves doivent-ils être doublement pénalisés ?

Les franchises renforcent les inégalités de santé
Près de 10% des patients n'ont pas de complémentaire. Pour beaucoup, ces franchises vont constituer un nouvel obstacle financier. Certains vont retarder

une consultation, voire renoncer à se soigner. Les pathologies s'aggravant sans soins, le recours à la médecine hospitalière sera plus important et donc plus coûteux, et la guérison plus aléatoire. Les franchises sont donc inefficaces du point de vue de la dépense, en terme de santé publique et elles dégradent encore davantage les inégalités sociales face à la santé (il y a toujours environ 7 ans d'écart d'espérance de vie entre un ouvrier et un cadre)

Le travail rend malade, le travail tue

Nicolas Sarkozy parle beaucoup du travail, il faudrait « travailler plus pour gagner plus », il faudrait travailler plus longtemps pour avoir une bonne retraite. Mais il se garde bien de s'interroger et d'interpeller les employeurs, qu'ils soient privés ou publics, sur les contenus du travail, et les politiques managériales qui mettent en concurrence les salariés. Et les troubles musculo - squelettiques, les accidents du travail, les maladies professionnelles, les risques psycho-sociaux sont sous-déclarés par les employeurs. Les « zolas », comme les ont surnommés les chercheurs de l'enquête Sumer sur les conditions de travail, devront-ils eux aussi pâtir de ces franchises ?

Le gouvernement doit retirer son projet de franchises

Pour la FSU, d'autres réponses sont possibles **la sécurité sociale solidaire a encore de beaux jours devant elle** Nicolas Sarkozy estime que notre modèle social n'est plus viable, il propose un nouveau contrat social, fondé sur toujours plus d'individualisation. Mais nous estimons que le système solidaire fondé sur les principes « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins », est toujours d'actualité. Pour combler le déficit, il faut une politique ambitieuse d'emplois et de salaires. Il faut revenir sur les exonérations de cotisations sociales qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité

et qui viennent encore d'être renforcées avec la loi TEPA. Et l'état doit rembourser ses dettes (5milliards en 2006) Il faut élargir le financement de la sécurité sociale aux revenus financiers aujourd'hui largement exonérés.

Les charges indues, comme le coût de maladies professionnelles imputé au régime général soient réellement prises en charge par les employeurs. Il faut mettre en débat ce que la sécu, fruit du travail socialisé, doit rembourser. Il faut faire vivre la démocratie sanitaire, et non se contenter de quelques paroles d'experts même si leur avis est utile.

Il faut une autre politique de santé

Le gouvernement a instauré un parcours de soins, qui n'améliore en rien l'efficacité du système. Véritable maquis tarifaire, il ne modifie en rien les pratiques des médecins, pire encore, il a considérablement accru les dépassements tarifaires qui sont dans certaines régions de véritables franchises occultes. Il est indispensable de redonner à l'hôpital public toute sa place dans l'organisation du système de soins. Alors qu'il est financièrement étranglé et que le projet de loi prévoit la généralisation de la tarification à l'activité que nous contestons. Nous souhaitons une nouvelle organisation du système de santé, qui mette en oeuvre une vraie coordination des soins entre professionnels de santé, l'engagement d'une réflexion sur le paiement à l'acte, la lutte contre le lobbying des industries pharmaceutiques qui pèse sur la prescription médicamenteuse :

► une large politique de prévention dans tous les domaines, par les dépistages, par une vraie éducation à la santé qui permette notamment de lutter contre les déterminants sociaux de santé - une juste indemnisation des victimes d'accidents du travail, et des maladies professionnelles

► une réelle prise en compte des risques environnementaux

Elèves « sans-papiers » : lettre unitaire au ministre

Monsieur le Ministre,

A cette rentrée, un certain nombre d'enfants et de jeunes ont commencé l'année dans l'inquiétude de ne pouvoir rester dans notre pays pour y poursuivre leurs études. Nous souhaitons vous faire part de l'émotion de la communauté éducative quant aux expulsions de jeunes ou d'enfants scolarisés, de personnes en situation irrégulière et aux craintes générées par les déclarations récentes concernant une accélération de la politique de reconduite à la frontière. Ces expulsions se font parfois dans des conditions inacceptables d'atteinte à la dignité des personnes et des droits des enfants, elles suscitent l'indignation lorsque des enfants sont séparés de leurs familles ou placés en centres de rétention, ou encore lorsque les familles sont interpellées à domicile.

Les mesures annoncées pour accentuer les reconduites à la frontière et arriver au chiffre de 25000 demandées par Monsieur le Président de la République sont de nature à remettre en cause l'effectivité du droit de vivre en famille et du droit à l'éducation reconnu par l'article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté par l'ONU le 16 décembre 1966 qui :

- « reconnaît le droit de toute personne à l'éducation ».
- rappelle « que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. »

Ce principe précisé par la Convention internationale des droits de l'enfant, est rappelé par notre Code de l'Éducation.

C'est à ce titre qu'en tant que citoyens et éducateurs, nous ne pouvons accepter de voir remis en cause le droit des enfants et des jeunes à l'éducation quels que soient leur origine et leur statut juridique ou celui de leurs parents.

Nous réaffirmons solennellement notre exigence de voir garantie la possibilité pour les élèves et étudiants de poursuivre leurs études en toute quiétude sans qu'eux ou leurs familles ne soient inquiétés. Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de prendre toutes les dispositions pour garantir ce droit, en accord avec les valeurs de notre République, ce qui, à notre sens, doit prendre la forme d'un titre de séjour « vie privée et familiale ».

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos sentiments respectueux.

Richard Béraud, secrétaire général de la FERC-CGT / Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU / Thierry Cadart, secrétaire général du SGEN-CFDT / Patrick Gonthier, secrétaire général de l'UNSA-Education / Christine Lafont, co-secrétaire générale de SUD Education

Copie du courrier à Monsieur le Ministre Brice Hortefeux